

Budget primitif 2022

Budget annexe d'assainissement

Présentation synthétique

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 est le suivant :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<u>Dépenses :</u>	27 977 555,92 €	63 011 980,77 €
<u>Recettes :</u>	27 977 555,92 €	63 011 980,77 €

1. Dépenses d'exploitation

Les propositions d'inscriptions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 27,98 M€. Les dépenses réelles représentent 5,90 M€ et sont principalement constituées des dépenses de personnel (3,94 M€) et des charges financières (0,77 M€). Les dépenses d'ordre s'élèvent à 22,08 M€ et sont constituées de la dotation aux amortissements des immobilisations (12,91 M€) et du virement à la section d'investissement (9,17 M€).

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 27,98 M€ dont 24,07 M€ de recettes réelles, constituées principalement de la part départementale de la redevance pour assainissement collectif (18,15 M€), de la contribution des eaux pluviales (3,86 M€) et des recettes d'ordre (3,91 M€).

3. Dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 63,01 M€. Les dépenses réelles représentent 46,89 M€ et sont constituées des dépenses relatives aux travaux et aux études (26,89 M€) et des dépenses financières (20,00 M€). En matière de dépenses d'ordre (4,41 M€), 3,91 M€ sont proposés pour la dotation aux amortissements des subventions d'équipement reçues.

La reprise du déficit d'investissement cumulé de 11,72 M€ est également comptabilisé dans le total des dépenses d'investissement.

4. Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement s'élèvent à 63,01 M€, dont 40,44 M€ de recettes réelles constituées essentiellement de recettes d'emprunt (22,22 M€ dont une inscription de 9,22 M€ correspondant au besoin d'emprunt pour 2022), de l'affectation au compte de réserve 1068 (14,24 M€) et de subventions d'équipement (3,66 M€). S'agissant des recettes d'ordre, 22,58 M€, sont proposés au vote au titre des amortissements des immobilisations (12,91 M€), 0,50M€ pour le transfert des frais d'études et 9,17 M€ pour le virement effectué depuis la section de fonctionnement.

5. Présentation synthétique de l'équilibre

De manière synthétique, le budget primitif 2022 du budget annexe d'assainissement se présente de la manière suivante :

Section d'exploitation	
Dépenses	27 977 555,92
<i>Dont virement à la section d'investissement</i>	<i>9 166 240,58</i>
Recettes	27 977 555,92

Section d'investissement	
Dépenses	63 011 980,77
Recettes	63 011 980,77
<i>Dont virement de la section d'exploitation</i>	<i>9 166 240,58</i>